



## **AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 12 décembre 2018, a été adopté le règlement no 259 ayant pour titre « Règlement sur les quotes-parts 2019 ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.

Claude Dahl,  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
MRC des Basques